



Pension compensatoire après 4 ans de mariage et divorce à l'amiable

Par **k2000**, le **10/02/2014** à **16:30**

marié depuis 4 ans en instance de divorce à l'amiable, nous avons acheté une maison ensemble il y a 3 ans que j'ai gardé en payant les frais de notaire et la part de mon mari. je déclare 1300 euros de revenus net et mon mari 300 euros pour vivre par mois. il doit de mettre à son compte pour travailler mais ne le fait pas, mon avocat me dit que le juge risque de me demander une pension compensatoire à lui verser. je voudrai savoir si cela peut aboutir en sa faveur sachant qu'avec 1300 euros par mois j'ai tout de même des charges d'eau électricité impôts fonciers et taxe d'habitation à régler et des crédits à rembourser. mon avocat me dit qu'étant donné mes revenus par rapport aux siens je vais devoir lui payer une rente.